JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7387989501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7387989501

Cette annonce a été mise en ligne le **20 décembre 2024** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **50 - MANCHE**

CAP CODE- Société d'avocats
13 rue de Châtillon - BP 60435
35004 Rennes Cedex
capcode.eu

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte signé électroniquement en date du 12 décembre 2024, il a été constitué la société suivante. Dénomination : AU COEUR DU ROC. Forme : Société par actions simplifiée. Siège : 5 Impasse Aristide Briand - 50350 Donville-les Bains. Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce d'aquarium, musée océanographique et de production scientifique, la création artistique, l'achat, la revente et la location d'objets de collection (coquillages, pierres, exemplaires minéralogiques, expositions d'insectes, etc.) ; achat revente d'articles souvenirs, buvette, salon de thé, bar et petite restauration. Durée : 99 ans. Capital : 11 000 euros divisé en 11 000 actions nominatives de 1 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie ordinaire, intégralement souscrites et libérées. Apport en numéraire : 11 000 euros Apport en nature : néant. Président : MTJ, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10 000 euros dont le siège social est 5 Impasse Aristide Briand - 50350 Donville-les-Bains et immatriculée au RCS de Coutances n°938 226 768. Directeur Général : Madame Elise GERAULT, née le 29 octobre 1989 à Flers et demeurant 5 Impasse Aristide Briand - 50350 Donville-les-Bains. Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés, même en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, qu'avec l'agrément préalable de la Société selon décision collective des associés statuant en

assemblée générale extraordinaire. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par tout mandataire, associé ou non de la Société, et également de voter par correspondance en cas de réunion de la collectivité des associés, sous réserve que la formule de vote par correspondance parvienne à la Société au moins une (1) heure avant le début de la réunion de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de COUTANCES. Pour insertion, le Président.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex